

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n°
1907/2006 - n° 453/2010)

CERAMCOLLE

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: CERAMCOLLE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Adhésif hautes performances pour carrelage (D2 TE)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

AFROCHIM SARL

Adresse : Rue Ibn Abi Dhief zone industrielle Saint Gobain 2014 - Ben Arous

Téléphone : (+216) 71 296 250. Fax : (+216) 71 296 222.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

AFROCHIM SARL - Tél : (+216) 58 455 060

-Fax : (+216) 71 296 222.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Réglementation CE. : Ce mélange n'est pas classé dangereux selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45.

2.3. Autres dangers

PBT (Persistant BioaccumulableToxique) : NA.

vPvB (very Persistant very Bioaccumulable): NA.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

En phase aqueuse à base de résines de synthèse, de charges minérales et d'adjuvants.

Composants : Aucun composant dangereux présent au dessus du seuil de concentration déclarable

SECTION 4: Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

Retirer le sujet de la zone de travail et le placer dans un endroit bien aéré. Consulter un médecin si nécessaire.

En cas de contact avec les yeux :

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15mn. Consulter un ophtalmologiste si nécessaire.

En cas de contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon. Ne pas utiliser de solvants organiques ou des diluants.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables en cas d'incendie à proximité.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produit de décomposition dangereux : Décomposition thermique d'adjuvants à partir de 200°C: Formation de CO, CO₂.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial : Porter un appareil respiratoire autonome pour pénétrer dans les locaux enfumés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet du produit dans les égouts ou le milieu naturel.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié. Laver les résidus de la zone contaminée avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les paragraphes 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne nécessite pas de mesures techniques spécifiques ou particulières.

Ne pas détériorer l'emballage.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Local aéré et tempéré 5 à 35°C

Protéger du gel et du rayonnement solaire direct.

Conserver en position verticale, dans l'emballage d'origine fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer à la notice technique pour les conditions d'emploi.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle : Non concerné

8.2. Contrôles de l'exposition

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Porter des lunettes de sécurité (conforme à la norme EN 166).

- Protection des mains

Porter des gants de protection type néoprène ou nitrile imperméables doublés intérieurement de coton ou jersey (conforme à la norme EN 374).

- Protection du corps

Porter un vêtement de travail afin de protéger la peau.

- Protection respiratoire

Uniquement si travail dans un espace confiné

En cas de ventilation insuffisante, porter un masque respiratoire approprié. Masque avec filtre anti-vapeurs/gaz type A1 ou A2. (conforme à la norme EN 141)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique : Pâte.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : environ 8

Point de fusion [°C] : Non déterminé

Point de congélation [°C] : Non applicable.

Point d'ébullition [°C] : Non déterminé

Point d'éclair [°C] : Non déterminé

Taux d'évaporation: Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable

Limites d'explosivité : Non déterminé

Pression de vapeur [20°C] : Non applicable

Densité de vapeur relative (air=1) : Non applicable

Masse volumique à 20°C (kg/l) : Voir la fiche technique du produit disponible sur le site www.weber.fr

Solubilité(s) : Diluable dans l'eau

Log P (octanol/eau) à 20°C : Non déterminé

Temp. d'auto inflammation [°C] : Non déterminé

Point de décomposition [°C] : Non déterminé

Viscosité : Non applicable

Caractéristiques d'explosivité : Non déterminé

Propriétés comburantes: Non applicable

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse à notre connaissance

10.4. Conditions à éviter

Minimiser l'exposition à l'air et l'humidité pour éviter une perte de qualité du produit.

Craint le gel et une température supérieure à 35°C.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique d'adjuvants à partir de 200°C: Formation de CO, CO₂.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur les substances.

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Information générale : Le produit n'est pas soumis aux prescriptions de transport : - Par route RID/ADR - Par voie maritime OMI/IMDG - Par voie aérienne OACI/IATA

14.1. Numéro ONU

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classement ADR/RID

OMI-IMDG

OACI/IATA

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière autre que les dispositions réglementaires en relation avec le code UN

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

SECTION 16: Autres informations

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Acronymes et abréviations :

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

PNEC : Concentration prévue sans effets.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

PBT : Persistant, Biocumulable & Toxique

vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulable / Très Persistant et Très Bioaccumulable.

N.A.: Non Applicable